

La présence syndicale au Québec

Bilan de l'année 2001

1

*par Michel Girard
avec la
collaboration de
Diane Boisvert*

La présente chronique s'intéresse aux personnes assujetties à des conventions collectives, c'est-à-dire celles faisant partie d'une unité d'accréditation, qu'elles soient ou non membres en règle d'un syndicat. Pour apprécier l'importance de ce groupe, la mesure utilisée sera le taux de présence syndicale qui se définit comme le pourcentage de personnes visées par des conventions collectives par rapport à l'ensemble des employés. Le taux de présence syndicale se distingue du taux de syndicalisation qui ne tient compte que des membres en règle d'un syndicat.

SOMMAIRE

- Sommaire de l'analyse
- Liste des tableaux et des graphiques

Michel Girard est chargé de projet à la Direction de la recherche et de l'évaluation. Diane Boisvert est technicienne en administration dans la même direction.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

- Les sources de données, la population visée et la période de référence
- Le Québec fait cavalier seul
- La présence syndicale dans les secteurs privé et public
- La quote-part des secteurs d'activité économique à la présence syndicale
- Les hauts et les bas de la présence syndicale au Québec
- Conclusion

Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1 — Taux de présence syndicale, Québec, Ontario, reste du Canada et États-Unis, 1997 à 2001 (en pourcentage)
- Tableau 2 — Taux de présence syndicale selon les secteurs d'activité économique et les régions, 1997, 1999, 2001 (en pourcentage)
- Tableau 3 — Distribution de l'emploi selon les secteurs d'activité économique et les régions, 1997, 1999, 2001 (en pourcentage)
- Graphique 1 — Taux de présence syndicale selon les secteurs privé et public et selon les régions, 1997, 1999, 2001 (en pourcentage)
- Graphique 2 — Contribution des secteurs d'activité économique au taux global de présence syndicale selon les régions, 1997, 1999, 2001 (en pourcentage)

La présente chronique s'intéresse aux personnes assujetties à des conventions collectives, c'est-à-dire celles faisant partie d'une unité d'accréditation, qu'elles soient ou non membres en règle d'un syndicat. Pour apprécier l'importance de ce groupe, la mesure utilisée sera le taux de présence syndicale qui se définit comme le pourcentage de personnes visées par des conventions collectives par rapport à l'ensemble des employés. Le taux de présence syndicale se distingue du taux de syndicalisation qui ne tient compte que des membres en règle d'un syndicat.

Bien que l'analyse décrit avant tout la situation du Québec, celle-ci sera comparée avec celles de l'Ontario, du reste du Canada et des États-Unis. La comparaison met en parallèle les taux de présence syndicale pour les secteurs privé et public et les différents secteurs d'activité économique. Certains facteurs susceptibles d'expliquer les différences d'ordre géographique et les changements chronologiques de la situation québécoise sont examinés. Mais précisons d'abord les sources de données, la population visée et la période de référence.

Les sources de données, la population visée et la période de référence

Toutes les données utilisées proviennent de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, sauf celles sur les États-Unis qui sont issues du Bureau of Labor Statistics.

La population couverte par ces enquêtes sur la présence syndicale est constituée des employés, c'est-à-dire des personnes en emploi excluant les travailleurs autonomes qui, de par leur statut, ne peuvent faire partie d'une unité d'accréditation. Depuis 1997, ces derniers représentent entre 13 % (en 2001) et 15 % de l'emploi total au Québec, entre 15 % et 16 % en Ontario et entre 17 % et 20 % pour le reste du Canada. De plus, en raison de la très forte volatilité des données sur le secteur agricole (particulièrement évidente pour le Québec et l'Ontario), les employés de ce secteur sont exclus¹. Malgré l'exclusion de ces derniers, la population retenue

correspond, pour toutes les années, à 99 % des employés tant à l'échelle du Québec que du Canada.

L'étendue de la période de référence est limitée par la disponibilité des données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Cette enquête ne recueille des données sur la présence syndicale que depuis 1997. La période étudiée couvre donc les années 1997 à 2001.

Le Québec fait cavalier seul

Tout au long de cette période, le Québec se distingue avec un taux de présence syndicale nettement supérieur à la moyenne canadienne et étasunienne (tableau 1). En 2001, 40,7 % des employés au Québec étaient régis par une convention collective comparativement à 28 % en Ontario, 32 % au Canada et 14,8 % aux États-Unis. Bien que l'écart entre le taux québécois et ceux de l'Ontario et du reste du Canada se soit réduit en 1998, il est maintenant plus grand qu'en 1997 : 12,7 points avec l'Ontario et 8,7 points avec le reste du Canada. Avec 25,9 points de différence en 2001, le Québec s'éloigne des États-Unis presque autant qu'en 1997.

De 41,7 % qu'il était en 1997, le taux québécois a sensiblement diminué à 39,8 % en 1999 pour ensuite regagner presque la moitié du terrain perdu et terminer à 40,7 % en 2001. Toutefois, au cours de la période, la baisse du taux de présence syndicale a été plus forte ailleurs : 2 points en Ontario et 1,2 point dans le reste du Canada, sauf aux États-Unis (0,8 point).

La présence syndicale dans les secteurs privé et public

Le secteur privé québécois, à l'instar des autres secteurs privés d'Amérique du Nord, affiche un taux de présence syndicale beaucoup plus faible que celui du secteur public² (graphique 1). Bon an mal an, l'écart entre les deux secteurs tourne autour de 50 points au Québec et en Ontario, approche les 60 points dans le reste du Canada et dépasse les 30 points aux États-Unis.

Tableau 1

Taux de présence syndicale, Québec, Ontario, reste du Canada et États-Unis, 1997 à 2001 (en pourcentage)

Régions	1997	1998	1999	2000	2001
Québec	41,7	40,1	39,8	40,2	40,7
Ontario	30,0	29,5	28,3	28,4	28,0
Reste du Canada	33,2	32,7	32,3	32,0	32,0
États-Unis	15,6	15,4	15,3	14,9	14,8

1. De 1997 à 2001, les données sur le taux de présence syndicale dans le secteur agricole au Québec sont les suivantes : 0 %, 9,2 %, 10 %, 0 % et 6,4 %. En Ontario, les taux varient ainsi : 0 %, 3,6 %, 0 %, 0 % et 0 %. Cette volatilité du taux s'explique certainement par le fort coefficient de variation (plus de 30 %) associé à la taille de l'estimation, mais aussi par l'interprétation des questions de l'enquête par les personnes interrogées. L'exclusion du secteur agricole conduit évidemment à des différences avec les données diffusées par Statistique Canada qui le conserve. Dans le cas des États-Unis, les travailleurs agricoles sont inclus. Il importe également de souligner que les données canadiennes portent sur les personnes de 15 ans et plus alors que les données étasuniennes ne prennent en compte que les 16 ans et plus.

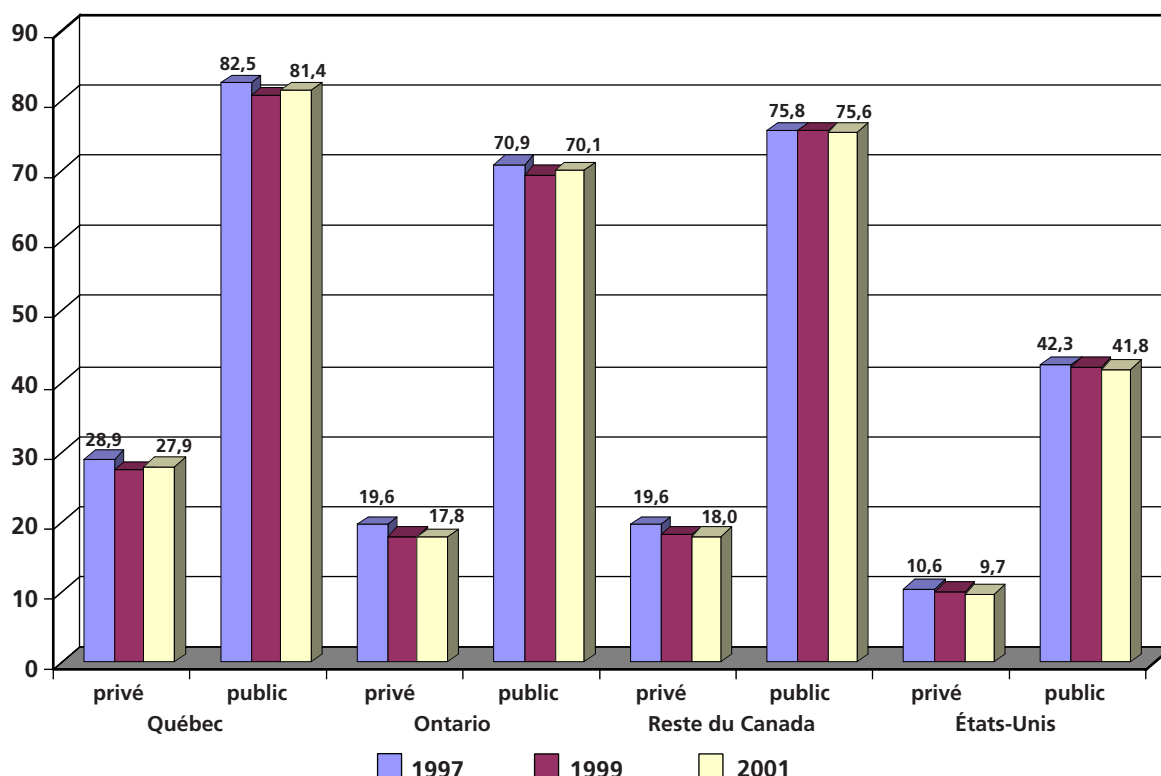
2. Le secteur public comprend les administrations municipales, provinciales et fédérale ainsi que les sociétés d'État, les Régies des alcools et les autres institutions gouvernementales comme les écoles (incluant les universités), les hôpitaux et les bibliothèques publiques. Le secteur privé comprend les employés de tous les autres secteurs d'activité.

Au cours des cinq dernières années, le taux de présence syndicale du secteur privé a davantage diminué que celui du secteur public, sauf au Québec (-1 point dans le privé et -1,1 point dans le public). Ailleurs qu'au Québec, les taux du secteur privé et du secteur public ont varié : -1,8 point et -0,8 point en Ontario, -1,6 point et -0,2 point dans le reste du Canada et -0,9 point et -0,5 point aux États-Unis. Même si le secteur privé affiche un taux sectoriel de présence syndicale beaucoup plus faible que son vis-à-vis, il constitue, en raison de son poids très

important sur le marché du travail (76 % des employés au Québec et jusqu'à 84 % aux États-Unis), un peu plus de la moitié du taux global de présence syndicale, sauf dans le reste du Canada (43 %). Par exemple, au Québec en 2001, le secteur privé, avec son taux de présence syndicale de 27,9 % et sa proportion de 76 % du marché de l'emploi, a contribué pour 21,2 points de pourcentage (27,9 % multiplié par 76 %) au taux global de présence syndicale de 40,7 %, soit l'équivalent de 52 % de ce dernier.

4

Graphique 1
Taux de présence syndicale selon les secteurs privé et public et selon les régions, 1997, 1999, 2001 (en pourcentage)



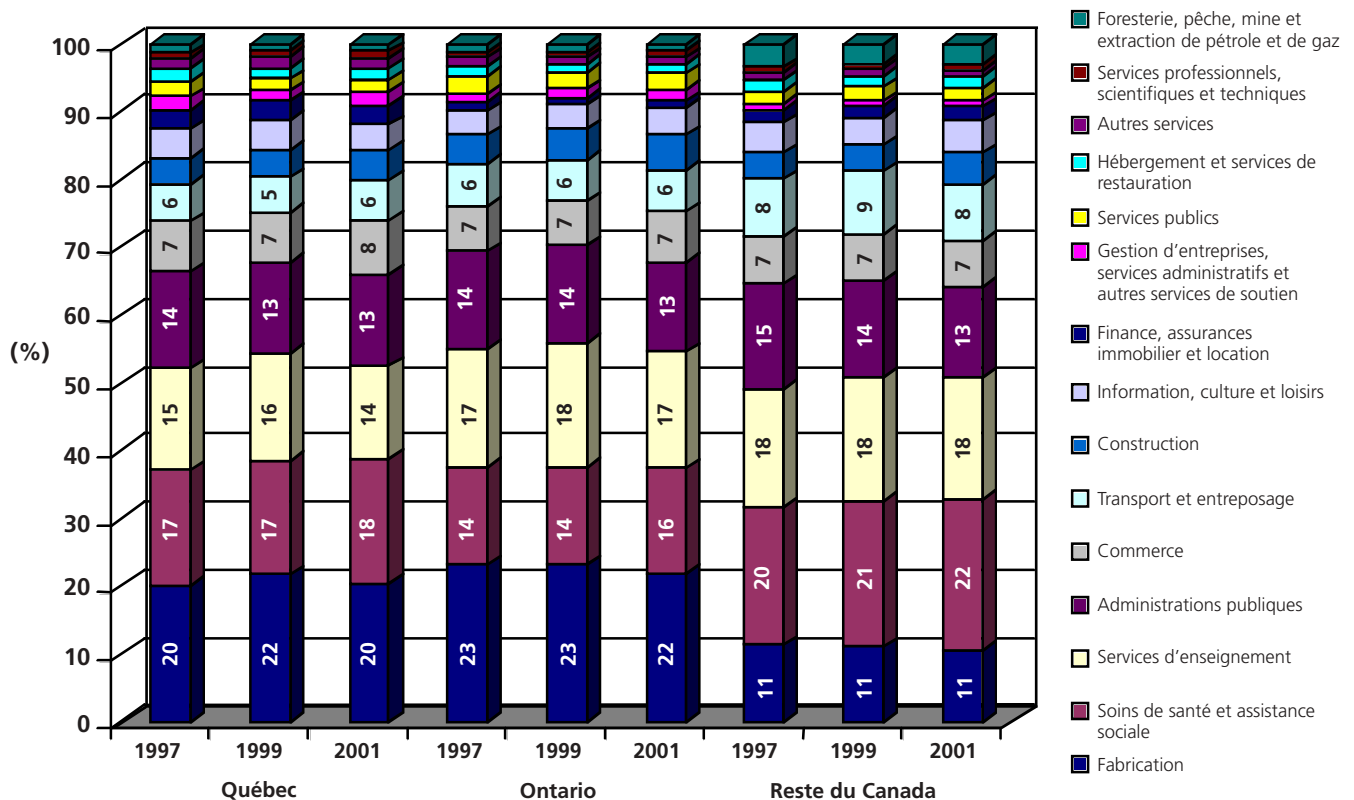
La quote-part des secteurs d'activité économique à la présence syndicale

Au Canada, six secteurs d'activité représentent, selon les régions et les années, entre 60 % et 68 % des personnes employées. Ils contribuent pour environ 80 % au taux de présence syndicale du Québec, de l'Ontario et du reste du Canada. Ces secteurs sont la fabrication, les soins de santé et l'assistance sociale, les services d'enseignement, les administrations publiques, le commerce ainsi que le transport et l'entreposage. Comme le montre

le graphique 2, la fabrication a la contribution la plus importante au Québec et en Ontario ; elle varie de 20 à 23 % selon les années. Dans le reste du Canada, la fabrication, avec 11 % du taux global de présence syndicale tout au long de la période, est devancée par les soins de santé et l'assistance sociale (entre 20 % et 22 %). Les quatre autres secteurs les plus importants se partagent entre 41 % et 49 % du taux global de présence syndicale selon les années.

Graphique 2

Contribution des secteurs d'activité³ économique au taux global de présence syndicale selon les régions, 1997, 1999, 2001 (en pourcentage)



Bien que la contribution relative de chaque secteur d'activité au taux global de présence syndicale soit semblable au Québec et en Ontario, le taux de présence syndicale propre à un secteur et la proportion de son effectif sur le marché du travail sont souvent fort différents. Et ce sont ces différences qui expliquent les écarts entre, d'une part, le taux global de présence syndicale du Québec et, d'autre part, ceux de l'Ontario et du reste du Canada.

Sauf quelques exceptions⁴, les taux de présence syndicale québécois ont été supérieurs à ceux de l'Ontario et du reste du Canada dans tous les secteurs d'activité et pour toutes les années (tableau 2). Les plus grands écarts entre le Québec et l'Ontario se trouvent dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (de 20 à 22 points d'une année à l'autre) et de la construction⁵ (de 16 points en 1997 à 23 points en 2001). Avec le reste du

Canada, c'est dans le secteur de la construction où les différences s'avèrent les plus importantes (de 23 à 27 points selon les années), suivi de celui de la gestion d'entreprises, des services administratifs et des autres services de soutien (entre 12 et 19 points).

Cette plus forte présence syndicale dans chacun des secteurs d'activité québécois explique largement l'écart global de 12,7 points avec l'Ontario et de 8,7 points avec le reste du Canada en 2001. Certains secteurs d'activité, parce qu'ils détiennent une plus grande part du marché de l'emploi, sont davantage responsables des écarts observés.

Quatre secteurs expliquent à eux seuls presque les deux tiers de l'écart Québec-Ontario en 2001 (12,7 points). Dans l'ordre, ce sont les soins de santé et l'assistance sociale pour 25 %, la fabrication pour 17 %, les administrations publiques pour 14 % et le commerce pour 9 %. Dans tous ces secteurs, c'est essentiellement la différence entre les taux de présence québécois et ontariens qui constitue l'explication. Toutefois, pour les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale ainsi que pour celui des administrations publiques, leur plus forte présence sur le marché du travail au Québec vient accentuer l'écart avec l'Ontario. Par exemple, en plus d'être davantage syndiquées (taux de 78 % contre 68 % en Ontario), les administrations publiques québécoises détiennent une plus large part de l'emploi (7 % contre 5,4 % en Ontario, tableau 3), ce qui ajoute à l'écart entre les deux voisins.

3. L'ordre dans lequel apparaissent les secteurs d'activité économique dans le graphique est le même que celui de la légende (de bas en haut).
 4. Dans le secteur « foresterie, pêche, mine et extraction de pétrole et de gaz », les taux québécois ont été plus faibles que ceux de l'Ontario de 1997 à 2000 et, dans celui des services publics, en 1998. Par rapport au reste du Canada, les taux québécois ont également été inférieurs dans le secteur du transport et de l'entreposage de 1997 à 2000.
 5. Il importe de préciser que le secteur de la construction comprend non seulement les travailleurs affectés aux chantiers comme tels, mais aussi les personnes des autres catégories d'emploi dans ce secteur. De plus, il comprend non seulement les travaux de construction neuve, mais aussi ceux de réparation et de rénovation d'ouvrages.

Tableau 2
Taux de présence syndicale selon les secteurs d'activité économique,
et les régions, 1997, 1999, 2001 (en pourcentage)

Secteurs d'activité	1997			1999			2001		
	Québec	Ontario	Reste du Canada	Québec	Ontario	Reste du Canada	Québec	Ontario	Reste du Canada
Administrations publiques	78,3	68,8	69,1	74,8	67,3	69,2	78,0	68,3	69,6
Autres services	14,6	9,9	9,3	17,6	7,4	8,3	16,7	8,6	7,8
Commerce	19,7	12,9	13,9	18,6	11,9	13,2	19,9	13,2	12,8
Construction	48,2	32,6	25,5	50,3	32,6	23,8	54,5	31,5	27,8
Fabrication	40,9	34,6	34,2	39,9	30,9	31,7	40,3	29,5	31,0
Finance, assurances, immobilier et location	19,4	5,1	11,2	21,4	4,3	9,8	21,8	4,8	12,0
Foresterie, pêche, mine et extraction de pétrole et de gaz	39,3	41,3	26,8	27,9	40,4	26,1	37,0	35,2	23,7
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	30,9	10,9	11,7	20,8	10,2	8,8	28,6	11,8	9,3
Hébergement et services de restauration	14,0	6,8	7,5	10,0	5,5	6,9	11,5	6,5	7,0
Information, culture et loisirs	40,9	22,6	32,5	40,3	21,6	29,2	33,3	21,8	32,2
Services d'enseignement	78,8	71,1	72,5	78,8	71,7	72,1	78,9	71,4	72,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	9,4	4,3	6,0	8,5	4,7	5,0	8,4	4,4	5,5
Services publics	78,8	75,5	62,6	77,1	70,3	70,8	79,4	70,5	62,4
Soins de santé et assistance sociale	67,4	45,5	57,9	65,1	42,7	59,4	65,6	45,4	61,1
Transport et entreposage	47,9	39,9	48,4	42,0	39,0	49,9	49,4	38,4	46,0
Ensemble	41,7	30,0	33,2	39,8	28,3	32,3	40,7	28,0	32,0

Tableau 3
Distribution de l'emploi selon les secteurs d'activité économique,
et les régions, 1997, 1999, 2001 (en pourcentage)

Secteurs d'activité	1997			1999			2001		
	Québec	Ontario	Reste du Canada	Québec	Ontario	Reste du Canada	Québec	Ontario	Reste du Canada
Administrations publiques	7,6	6,3	7,4	7,1	6,0	6,6	7,0	5,4	6,1
Autres services	4,3	3,9	4,2	3,9	3,4	4,2	3,5	3,3	4,0
Commerce	15,6	15,3	16,6	15,6	15,6	17,0	16,3	15,9	17,1
Construction	3,4	4,0	5,1	3,2	4,0	5,1	3,3	4,5	5,3
Fabrication	20,7	20,2	11,2	21,7	21,3	11,4	20,6	20,8	11,0
Finances assurances, immobilier et location	6,2	7,4	5,8	5,4	7,0	5,7	5,4	6,8	5,3
Foresterie, pêche, mine et extraction de pétrole et de gaz	1,3	0,8	4,1	1,1	0,7	3,6	1,1	0,7	3,9
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	2,4	3,4	2,7	2,7	3,5	2,9	2,8	3,7	3,1
Hébergement et services de restauration	6,3	6,4	7,9	6,2	6,3	8,0	6,2	6,1	8,3
Information, culture et loisirs	4,3	4,7	4,5	4,3	4,6	4,5	4,5	5,1	4,7
Services d'enseignement	8,0	7,3	8,1	8,0	7,3	8,2	7,1	6,7	8,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,5	5,1	4,1	4,7	5,3	4,3	4,8	5,9	4,8
Services publics	1,2	1,1	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9	1,0	1,0
Soins de santé et assistance sociale	10,5	9,4	11,6	10,3	9,4	11,7	11,5	9,6	11,6
Transport et entreposage	4,8	4,7	5,8	4,9	4,4	6,0	4,9	4,5	5,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

En 2001, les principaux secteurs d'activité à l'origine de l'écart entre le Québec et le reste du Canada (8,7 points) sont moins nombreux et en expliquent une plus grande proportion. Le premier est sans aucun doute celui de la fabrication. En plus d'avoir un taux de présence syndicale de 9,3 points supérieur à celui du reste du Canada (40,3 % contre 31 %), ce secteur regroupe 20,6 % des employés québécois alors que, dans le reste du Canada, il n'en rassemble que 11 % (une différence de 9,6 points). L'effet conjugué de ces deux facteurs fait en sorte que le secteur de la fabrication explique plus de 50 % de l'écart entre les deux. Le secteur des administrations publiques et celui du commerce ajoutent un peu plus de 25 % à l'explication de l'écart. Ces trois secteurs expliquent près de 80 % de l'écart entre le taux global de présence syndicale du Québec et celui du reste du Canada.

Les hauts et les bas de la présence syndicale au Québec

Au cours de la période observée, le taux de présence syndicale au Québec a connu son plus bas niveau en 1999, à 39,8 %. Depuis il est remonté à 40,7 %, mais il n'a pu rejoindre son niveau de 1997 (41,7 %). Les comportements des différents secteurs d'activité ont été fort différents durant cette période, certains provoquant la baisse du taux de présence syndicale et d'autres la freinant.

Quatre secteurs sont particulièrement responsables de la baisse du taux global de présence syndicale au cours des cinq dernières années. Ce sont dans l'ordre :

- les services d'enseignement dont le taux de présence syndicale est demeuré élevé (79 %) mais dont la proportion dans l'emploi est passé de 8 % à 7,1 % pendant la période ;
- les administrations publiques avec un taux de présence syndicale également élevé (78 %) et dont le poids sur le marché du travail est passé de 7,6 % en 1997 à 7 % en 2001 ;
- le secteur de l'information, de la culture et des loisirs qui, bien qu'il soit parmi les moins importants en nombre d'emplois (4 %), a connu une chute très importante de son taux de présence syndicale (surtout depuis 1999), qui est passé de 40,9 % en 1997 à 33,3 % en 2001 ; simultanément, son niveau d'emploi a augmenté de 15 % (comparativement à 11 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre), ce qui a ajouté à son incidence négative sur le taux global de présence syndicale ;
- le secteur de l'hébergement et des services de restauration qui a fait face à une baisse sensible de son taux de présence syndicale, soit de 14 % à 11,5 %, et qui a maintenu sa position sur le marché de l'emploi.

Ensemble, ces quatre secteurs ont été responsables de près de 80 % des mouvements à la baisse du taux de présence syndicale.

D'autres secteurs ont permis de limiter la baisse du taux global de présence syndicale et d'amorcer sa hausse au cours des deux dernières années :

- le secteur qui a le plus contribué à ralentir le mouvement à la baisse est celui des soins de la santé et de l'assistance sociale. En dépit d'une baisse de son taux de présence qui est tout de même resté élevé (de 67,4 % en 1997 à 65,6 % en 2001), il a freiné la baisse du taux global de présence syndicale en augmentant sensiblement sa part de l'emploi (de 10,5 % à 11,5 %) ; l'effectif de ce secteur a connu un taux de croissance de 21 % durant la période, soit presque le double du taux de progression de l'ensemble de la main-d'œuvre. Ainsi, un peu plus de 40 % des mouvements à la hausse du taux global de présence syndicale lui sont attribuables ;
- le secteur de la construction, en améliorant de façon significative son propre taux de présence syndicale de 6,3 points (de 48,2 % à 54,5 %) et en conservant sa proportion de l'emploi, a contribué, mais beaucoup moins que le précédent, à contenir la chute du taux global de présence syndicale ;
- à peu près dans la même mesure que ce dernier, le secteur du commerce a également contribué à ralentir le mouvement à la baisse en haussant légèrement son taux de présence syndicale (0,2 point), mais surtout en augmentant son poids dans l'emploi de 15,6 % à 16,3 % ;
- le dernier secteur à avoir limité la baisse du taux global est celui du transport et de l'entreposage qui, tout en gardant sa part de l'effectif total, a augmenté de 1,5 point son taux de présence syndicale (de 47,9 % à 49,4 %) qui était déjà plus élevé que le taux global.

Près de 90 % des mouvements à la hausse du taux global de présence syndicale sont à mettre au crédit de ces quatre secteurs d'activité. C'est davantage en augmentant leur présence dans l'emploi plutôt que leur propre taux de présence syndicale (déjà plus élevé que la moyenne dans la plupart des cas) que ces secteurs ont réussi à ralentir la baisse du taux global de présence syndicale. Le meilleur exemple est certainement le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale.

Conclusion

Le Québec avait le taux de présence syndicale le plus élevé sur le continent nord-américain en 2001, avec 40,7 %, et les États-Unis fermaient la marche avec 14,8 %. Bien qu'il ait maintenu et même accentué un peu l'écart avec l'Ontario et le reste du Canada, le Québec a vu son taux de présence syndicale perdre deux points de 1997 à 1999 et n'en reprendre qu'un dans les dernières années.

La comparaison entre le Québec et les autres régions du Canada montre que l'écart entre les taux globaux de présence syndicale s'explique très largement par des taux sectoriels québécois presque toujours supérieurs à ceux

de ses voisins, et ce, pour toutes les années. La plus grande proportion sur le marché du travail québécois de certains secteurs d'activité à plus forte présence syndicale (comme les administrations publiques) joue également un rôle, mais beaucoup moins important.

Au Québec, de 1997 à 1999, les taux de présence syndicale ont été à la baisse dans les trois quarts des secteurs d'activité économique. Ce phénomène a eu un

effet négatif important sur le taux global de présence syndicale que l'on connaît aujourd'hui. Depuis 1999, ce dernier a repris une partie du terrain perdu, non seulement par le redressement des taux de présence syndicale mais aussi par une reprise marquée de l'emploi dans certains secteurs d'activité à plus forte présence syndicale.